

L'énergie est notre avenir. économisons-la !

REGLEZ VOS FACTURES EN LIGNES PAR CB

La SICAE vous propose un nouveau mode de paiement : la carte bancaire via l'espace client du site internet. Cette nouveauté vous permet donc de régler votre facture via une connexion sécurisée.

Pour effectuer votre règlement, rien de plus simple, vous vous connectez à votre espace client à partir du site www.sicaesomme.fr et cliquez sur « régler en ligne ». Ensuite, il vous suffit de vous munir de votre carte bancaire et de suivre les indications demandées.



EVOLUTION DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE AU 23 JUILLET 2012

Sur décision des pouvoirs publics, les tarifs réglementés de vente de l'électricité (dits tarifs Bleu, Jaune et Vert) ont évolué, au 23 juillet 2012, de 2 % en moyenne

EVOLUTION DU TARIF D'UTILISATION DES RESEAUX

La CSPE (Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité) est acquittée par tous les consommateurs d'électricité et ce quel que soit leur fournisseur. Elle a été instaurée par la loi du 3 janvier 2003, et compense :

- Les surcoûts liés aux obligations d'achat de l'électricité d'origine renouvelable (photovoltaïque, biomasse, éolien) et de la cogénération ;
- Les surcoûts de production dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental, dus à la péréquation tarifaire nationale (Corse, départements

d'outre-mer, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon et les îles bretonnes de Molène, d'Ouessant et de Sein) ;

- Les frais engendrés par les dispositifs d'aide aux personnes démunies et notamment le Tarif de Première Nécessité (TPN).

Le montant de la CSPE était fixé à 0,9 c€/kWh depuis le 31 juillet 2011. Au 1^{er} juillet 2012 ce montant est fixé à 1,05 c€/kWh jusqu'au 31 décembre 2012 en application de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 (article 56).

EVOLUTION DU TARIF D'UTILISATION DES RESEAUX

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) ont été ajustés au 1^{er} août 2012 afin de couvrir les charges réelles des gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution.

Chaque année, la Commission de Régulation de l'Énergie ajuste au 1^{er} août le montant du TURPE pour tenir compte de l'inflation et du niveau réel des charges des distributeurs d'électricité. Ces « tarifs d'accès aux réseaux » augmenteront cette année de 1,80% pour ceux raccordés aux réseaux publics de distribution (particuliers, collectivités locales, PME, etc.) et de 2,79% pour les utilisateurs raccordés directement au réseau public de transport (grands consommateurs industriels).

LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Les investissements réalisés par la SICAE sur les réseaux (en particulier enfouissement des lignes) et les interventions préventives (élagage) contribuent à une amélioration de la qualité de distribution mais surtout à maintenir un haut niveau de cette qualité.

Toutefois, de nombreux événements peuvent provoquer des perturbations sur la distribution d'énergie tels que des phénomènes météorologiques (orage, tempête, ...), des actions provenant de tiers (accrochage du réseau par un engin, chute de branche,...) ou des défauts de matériels.

Le temps de coupure pour l'année 2011 s'est traduit par une baisse pour passer de 1 heure 22 minutes en 2010 à 19 minutes en 2011.

Cette diminution s'explique par la baisse du temps d'interruption des gestionnaires de réseau amont et par la réduction du temps de coupure sur incident liée à la baisse du nombre d'incidents HTA.

Il est à noter qu'au niveau national, le temps moyen de coupure toutes causes confondues ressort à 73 minutes alors que ce même temps moyen est de 22 minutes sur le réseau exploité par la SICAE.

ÉVOLUTION DU TEMPS MOYEN DE COUPURE

	Travaux	Incidents	Interruption de fourniture Réseau amont	Total
2005	11 minutes	11 minutes	4 minutes	26 minutes
2006	5 minutes	13 minutes	11 minutes	29 minutes
2007	8 minutes	12 minutes	8 minutes	28 minutes
2008	17 minutes	30 minutes	4 minutes	51 minutes
2009	11 minutes	7 minutes	3 minutes	21 minutes
2010	10 minutes	3 minutes	1 heure 9 mn	1 heure 22 mn
2011	14 minutes	4 minutes	1 minute	19 minutes

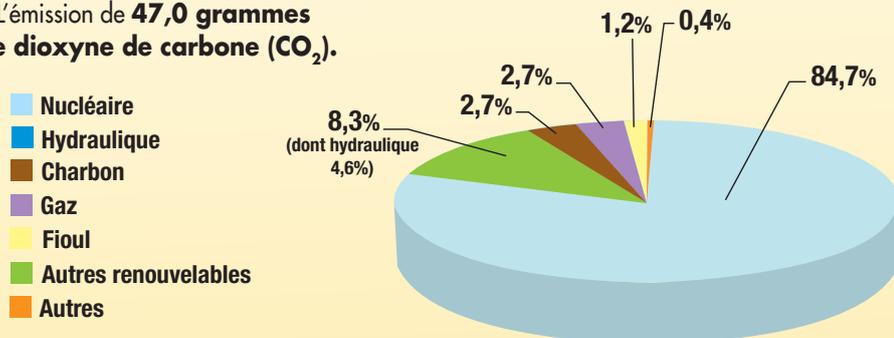


RÉPARTITION ENTRE LES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE UTILISÉES POUR FOURNIR L'ÉLECTRICITÉ

En 2011, l'origine de l'électricité commercialisée auprès des consommateurs finals se répartit comme suit :

De plus, la fourniture d'un kWh d'électricité par EDF en 2011 a induit :

- L'émission de **47,0 grammes de dioxyde de carbone (CO₂)**.



PENSEZ A ELAGUER LES ARBRES A PROXIMITÉ DES RESEAUX

Il arrive très fréquemment qu'une perturbation de la fourniture d'électricité se produise car la végétation entre en contact avec une ligne électrique en conducteur nu.

Pour préserver la qualité de l'électricité il est donc nécessaire de respecter les distances de sécurité. En effet, la réglementation prévoit l'élagage ou l'abattage de tout arbre dont la distance avec les lignes électriques moyenne et basse tension est inférieure à 2 m.

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de réaliser ces élagages, en particulier quand les ouvrages sont sur le domaine pu-

blic, et nous nous tenons à votre disposition avant toute action afin de vous conseiller dans la réalisation de ces travaux.



VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement concernant les aides commerciales, les études tarifaires et les informations sur les modes de chauffage :

Accueil de Péronne : Ludovic COQUELLE
18, place du jeu de Paume
80200 PERONNE
Tél. : 03.22.84.11.90 - Fax : 03.22.84.80.84

Accueil de Roisel : Ludovic COQUELLE
11, rue de la République - B.P. 40058 - ROISEL
80208 PERONNE CEDEX
Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

Accueil de Rosières : Didier MAIRE
24, rue Jean Jaurès
80170 ROSIÈRES-EN SANTERRE
Tél. : 03.22.88.47.88 - Fax : 03.22.88.15.99

Accueil de Montdidier : Didier MAIRE
Zone industrielle de "la Roseraie"
80500 MONTDIDIER
Tél. : 03.22.98.34.34 - Fax : 03.22.78.93.26

Accueil de Roye : Didier MAIRE
14, rue St Pierre - 80700 ROYE
Tél. : 03.22.87.11.13 - Fax : 03.22.87.68.87

Accueil de Cambrai : Ludovic COQUELLE
1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDEUVRES
Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10